

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-004

du 19 mai 2022

n°004

page 1/3

EXTRAIT :



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (33) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Yasin ERGÜL, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jeannie MARECOT, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Hubert PREHER, Gwenaëlle PRINCET, Amine MESSAOUDENE, Sophie GUEGUEN, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHILIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Séverine BART, Siméon FONGANG, Isabelle DUCHER, Gilles MAUDUIT, Flavy FRUCHON, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Patricia BAZIN, Marion LATUS, David SIMON

POUVOIRS (6) : Jean-Pierre de MICHIEL donne pouvoir à Marion LATUS
Pierre BARAUDON donne pouvoir à Patricia BAZIN
Evelyne AZIHARI donne son pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Séverine BART donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Yasin ERGÜL
Elsa FARHAT donne pouvoir à Thomas BAUDIN

EXCUSES (0) :

Nom du secrétaire de séance : Françoise BRAUD

RAPPORTEUR : Monsieur Jacques MELQUIOND

OBJET : Budget principal et budget annexe des parcs de stationnement. Budget supplémentaire de l'exercice 2022

Le budget supplémentaire est une modification budgétaire (du budget primitif et d'éventuelles décisions modificatives) dont l'objet essentiel est la reprise des résultats constatés à la clôture de l'exercice précédent :

- *résultat de la section de fonctionnement après affectation,*
- *résultat de la section d'investissement,*
- *reports en section d'investissement des dépenses et des recettes engagées lors de l'exercice précédent mais non réalisées.*

Le budget supplémentaire conserve la même présentation que le budget primitif, à savoir le budget principal et le budget annexe des parcs de stationnement, ce budget annexe étant organisé par une instruction comptable différente du budget principal.

Concernant le budget principal, il convient de noter les mouvements suivants :

Fonctionnement :

- *résultat de l'exercice 2021 (recettes) : 1 500 000 €*
- *augmentation du gaz : 400 000 €*
- *projet des rythmes de l'enfant (semaine à 4,5 jours) : 50 000 €*
- *colos apprenantes : 40 000 €*
- *hausse du carburant : 55 000 €*
- *subvention complémentaire au budget du parc : 75 300 €*
- *dépannage des chaufferies (complément en P3 pour 33 sites) : 6 000 €*
- *compléments de crédits pour contrats de maintenance : 6 000 €*

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-004

du 19 mai 2022

n°004

page 2/3

- formation des élus : 5 000 €

Investissement :

- diminution des emprunts : 300 000 €
- diminution du FCTVA : 300 000 €
- travaux de voirie avenue Paul Painlevé : 450 000 €
- révision des prix pour avenue Pierre Abelin : 100 000 €
- démolition et désamiantage de la rue du Souci : 100 000 €
- études sur les ponts qui franchissent l'Envigne au niveau de Thalès : 21 000 €

ainsi que des opérations d'ordre (dépenses et recettes) pour régularisation de comptes.

Le budget annexe des Parcs de stationnement comporte uniquement les écritures de reprise des résultats.

* * * * *

VU l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au budget principal,

VU l'instruction budgétaire et comptable M4 applicable au budget annexe parcs de stationnement,

VU la délibération n° 2 du 27 janvier 2022 par laquelle le conseil municipal a adopté le budget primitif de l'exercice 2022,

VU la délibération n°2 du 19 mai 2022 approuvant les résultats de clôture au compte administratif de l'exercice 2021,

VU la délibération n°3 du 19 mai 2022 par laquelle le conseil municipal vient de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement,

CONSIDERANT l'ensemble des reports, des besoins de dépenses et des recettes nouvelles relatives à l'exercice 2022,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- d'adopter le budget supplémentaire de l'exercice 2022 intégrant les informations précisées ci-dessus, tel que décrit dans le document ci-annexé (budget supplémentaire 2022) et conformément aux tableaux ci-après ;

Budget principal

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	3 535 321,11 €	3 535 321,11 €

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

ACTE N° CM-20220519-004

du 19 mai 2022

n°004

page 3/3

Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	626 000,00 €	626 000,00 €
TOTAL	1 500 000,00 €	1 500 000,00 €	4 161 321,11 €	4 161 321,11 €

Budget annexe des parcs de stationnement

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Opérations réelles	75 201,69 €	75 201,69 €	241 849,89 €	241 849,89 €
Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL	75 201,69 €	75 201,69 €	241 849,89 €	241 849,89 €

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à la présente délibération

Vote : **Adopté à l'unanimité**

POUR : 34

CONTRE : 0

ABSTENTIONS : 5 F. MERY, Y. TROUSSELLE, M. ALLEMANDOU DOMINGO, P. BAZIN(+ 1 pouvoir)

NE PREND PAS PART AU VOTE : 0

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires institutionnelles et juridiques
Céline NICOURD



